



COMMUNE DE LAMBESC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	28

SEANCE DU
27 MARS 2024

Transmission en Préfecture	
Date Réception	

Le vingt sept mars deux mille vingt quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Bernard RAMOND, et à la suite de la convocation faite par Monsieur le Maire le vingt et un mars deux mille vingt quatre et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Bernard RAMOND, Claire BLANC, Jean-Jacques DECORDE, Martine CHABERT, Hubert BACHELARD, Fabienne RAMOND, Jacques GAÏOLI, Dominique PELLEGRIN, Alain ARIA, Bernard MAYER, Joëlle BENAZET, Bruno BRETON, Violette ROMERA, Jocelyne PASTOR, Yvon CASTINEL, Hervé SUGNER, Sylvie PORRY (Absente jusqu'au vote du procès-verbal inclus), Karen LECLUSE, Anne-Laure JOLY, Hélène ALLIETTA, François BERGA, Corinne ARCHAMBAULT, Kellie CARMET (Absente jusqu'à la 3^{ème} délibération incluse), Jean-Michel CARRETERO, Valérie FARGIER, Philippe BERNARD, Guy GARCIN

REPRESENTES : Diana PELLETIER à Claire BLANC, Magalie TRAMIER à Dominique PELLEGRIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne-Laure JOLY

DELIBERATION N° 2024-031	Institutions Commission de Délégation de Service Public (CDSP) – Désignation d'un membre titulaire suite à la vacance du siège de Monsieur Louis-Hervé TRELLU
-----------------------------	---

VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1411-5, D.1411-3 et D.1411-4 ;

VU la délibération n° 2020-049 du 10 juillet 2020 portant élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) ;

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la composition de la commission de délégation de service public est prévue par l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

En application de cet article, la Commune a procédé le 10 juillet 2020 à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la CDSP.

Cependant, suite au décès de Monsieur Louis Hervé TRELLU son siège de titulaire est désormais vacant au sein de cette Commission. Il convient donc de procéder à son remplacement.

Le Code Général des Collectivités Territoriales ne prévoit pas de règles concernant le remplacement des membres titulaires et suppléants au sein de la CDSP. Il est simplement nécessaire que la règle de la représentation proportionnelle soit respectée afin d'assurer le respect du pluralisme au sein de la commission.

Ainsi, il est proposé que Madame Dominique PELLEGRIN soit désigné afin de pourvoir le siège vacant et dans la mesure où ce remplacement n'entraîne pas l'obligation d'un renouvellement complet de la CDSP.

Après en avoir délibéré LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DECIDE** à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à la désignation du membre titulaire sur le siège vacant au sein de la CDSP
- **DESIGNE** Madame Dominique PELLEGRIN comme membre titulaire afin de pourvoir le siège vacant au sein de la CDSP
- **RAPPELLE** que la composition de la CDSP est désormais la suivante :

Titulaires	Suppléants
Jean-Jacques DECORDE	Jacques GAÏOLI
Dominique PELLEGRIN	Bernard MAYER
Bruno BRETON	Hubert BACHELARD
Hervé SUGNER	Alain ARIA
François BERGA	Kellie CARMET

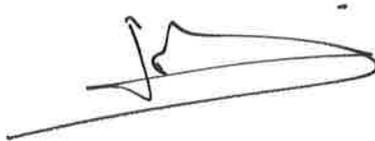
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télerecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux

La présente délibération est adoptée par 25 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Hélène ALLIETA, François BERGA, Corinne ARCHAMBAULT)

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de Séance

Anne-Laure JOLY



Le Maire de Lambesc,

Bernard RAMOND

